AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023AG1130DM1M-DE
Reçu le 15/12/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du 30 novembre 2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 8/12/2023

Date de publication : 15 décembre 2023	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 23 novembre 2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 67 (584 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 584 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 30 novembre 2023, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Bouillé-Courdault (85), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Anais : Laëticia REMETTER ; Andilly : Caroline SOULIÉ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Jany LESOUEF ; *Charron : Laura MILLET* ; Courçon : Florence GUIBERTEAU ; La Grève sur Mignon : Stéphane COUTTIER ; Le Gué d'Alleré : Marie-Odile ROUX ; Longèves : Bruno FERRET ; Marans : Romuald QUIRION ; Nuaillé d'Aunis : Magali VINCENT ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint Sauveur d'Aunis : Alain FONTANAUD ; Villedoux : Daniel BOURSIER
Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Arçais : Philippe LEYSSENE ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; *Epannes : Isabelle GAUTIER* ; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Niort : Elmano MARTINS ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Sansais : Arnaud VIGER ; *Val du Mignon : Monique GRATALOUP* ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD
Au titre des communes de Vendée :
L'Aiguillon la Presqu'île : Laurent HUGER ; Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Benet : Georges MERCIER ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; *Champagné les Marais : Natacha MORIN* ; *Curzon : Boris RIMBERT* ; Damvix : Yannick MOREAU ; Le Gué de Velluire : Alexandre OLONDE ; L'Ile d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Le Langon : Jacqueline ARRESTAYS ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; *Luçon : Francis VRIGNAUD* ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Agnès BARNAUD ; Rosnay : Hubert MACQUINEAU ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; La Tranche sur Mer : Pierre-Jacques CARLES ; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT ;* Vix : Pascal BETEAU
Au titre des EPCI :
Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Aunis Sud : Laëticia REMETTER ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU ;* Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER
Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Pascal DUFORESTEL, *Rémi JUSTINIEN*, Margarita SOLA
Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Ludovic HOCBON
Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime : *Valérie AMY-MOIE*
Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres : *Philippe MAUFFREY, Olivier POIRAUD,* Séverine VACHON
Au titre du Conseil départemental de la Vendée : Arnaud CHARPENTIER, *Laurent FAVREAU, Leslie GAILLARD,* Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :
Chambre d'agriculture de Vendée : Xavier GARREAU ; Collectif des 3 fédérations de pêche : M. GRIGNON ; Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON ; Deux-Sèvres Nature Environnement – Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 79 : Pascale JEAN DIT BERTHELOT

Décision modificative n° 1 – Budget général Exercice 2023

AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023AG1130DM1M-DE
Reçu le 15/12/2023

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET GENERAL
EXERCICE 2023

Vu la délibération du Comité syndical en date du 16 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 15 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2023 du budget principal.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

Décision modificative :

> d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal ci-annexée, en dépenses et en recettes, à la somme de 3 700 € en section d'investissement.

Provision :

> de compléter la provision semi-budgétaire pour créances douteuses à hauteur de 180 € soit une provision globale de 260 € au titre de l'exercice 2023 ;

> dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

Pascal DUBORESTEL